



Préavis municipal n° 02/2026
Rapport de gestion 2025



Index des abréviations

AAS	Agence d'Assurances sociales
AIPCV	Association Intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge
AJERCO	Accueil de Jour de l'Enfance Région Cossonay
AMO	Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage
ARASPE	Association Régionale Action Sociale – Prilly Echallens
ARGdV	Association de la Région du Gros-de-Vaud
ASICoPe	Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Penthalaz
ASIVenoge	Association Scolaire Intercommunale de la Venoge
ASPIC	Association Piscine Intercommunale des Chavannes
ASPMAD	Association pour la Promotion de la santé et le Maintien à Domicile
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile
BAMO	Bureau d'Aide au Maître d'Ouvrage
CAMAC	Centrale des Autorisations en Matière de Constructions
CH	Contrôle des Habitants
CMS	Centre Médico-Social
Codir	Comité de direction
Copil	Comité de pilotage
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
EC	Eaux Claires
EU	Eaux Usées
EP	Epuración
EHNv	Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois
GED	Gestion Electronique des Documents
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour de l'Enfance
MBC	Transport de la région Morges – Bière - Cossonay
ORPC	Organisation Régionale de la Protection Civile
PCi	Protection Civile
PDDE	Plan Directeur de la Distribution de l'Eau
PACom	Plan d'Affectation Communal
PGEE	Plan Général d'Evacuation des Eaux
POCAMA	Portail Cantonal des Manifestations
PRU	Point de Rencontre d'Urgence
PPDLV	Collaboration intercommunale Penthaz – Penthalaz – Daillens – Lussery-Villars
RI	Revenu d'Insertion
RSNB	Réseau Santé Nord Broye
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
SDT	Service du Développement Territorial
SGZA	Stratégie de Gestion des Zones d'Activités
STEP	Station d'Epuración des eaux usées
UAPE	Unité d'Accueil pour les Ecoliers
UCV	Union des Communes Vaudoises
Venoge 6	Collaboration intercommunale PPDLV, Mex et Vufflens-la Ville

Table des matières

Première partie : rapport de gestion 2025

Index des abréviations	2
Table des matières	3-5
Préavis municipal	6
Conseil général	7-8
- <i>Composition au 31.12.2025</i>	
- <i>Votations</i>	
Municipalité	8-9
- <i>Dicastères janvier à décembre 2025</i>	
Administration générale	10-12
- <i>Personnel communal – Effectif au 31.12.2025</i>	
- <i>Informatique, téléphone, internet</i>	
- <i>Affaires juridiques</i>	
- <i>Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV)</i>	
- <i>Union des Communes Vaudoises</i>	
Greffes Municipales	12
- <i>Naturalisations</i>	
- <i>Bulletin municipal</i>	
Contrôle des habitants	12-14
- <i>Chiffre de la population</i>	
- <i>Bureau des étrangers</i>	
- <i>Documents d'identité</i>	
- <i>Jubilaires / Octogénaires et nonagénaires</i>	
- <i>Registre des chiens</i>	
- <i>Registre civique</i>	
- <i>Recensement des entreprises</i>	
- <i>Cartes journalières CFF</i>	
- <i>Abonnements Ciné-Séniors</i>	
Vie villageoise	14-15
- <i>Rendez-vous de la Chapelle</i>	
- <i>Tour de Gourmandie</i>	
- <i>Sortie des Tamalous</i>	
- <i>Fête Nationale</i>	
- <i>Accueil des nouveaux habitants</i>	
- <i>Petits comptes</i>	
- <i>Noël des enfants</i>	
Cultes	15-16
- <i>Paroisse protestante</i>	
- <i>Paroisse catholique</i>	
Police des constructions	16
- <i>Permis de construire</i>	
- <i>Commission de salubrité</i>	
- <i>Urbanisme</i>	
Instruction publique et sport	18
- <i>ASIVenoge</i>	
- <i>ASICoPe</i>	

- <i>ASPIC</i>	
- <i>AIPCV</i>	
Sécurité Publique	18
- <i>Répondant communal</i>	
- <i>Contrôle radar</i>	
ORPC	18-19
- <i>Point de rencontre d'urgence (PRU)</i>	
SDIS Venoge	19-20
Gestion des déchets	20-22
Services industriels	22-26
- <i>Eau potable</i>	
- <i>Vy de Mauraz</i>	
- <i>Réseau d'égout, d'épuration</i>	
- <i>STEP Entente intercommunale</i>	
Routes	26-27
- <i>Routes communales</i>	
- <i>Chemins communaux</i>	
- <i>Abri bus à la place de la Chapelle</i>	
Eclairage public	27
Cours d'eau	27
- <i>Venoge</i>	
- <i>Canal du Moulin</i>	
Parcs et promenades	27
- <i>Cimetières</i>	
- <i>Place de jeu</i>	
- <i>Fontaines</i>	
Sécurité sociale	28-31
- <i>Dons aux associations</i>	
- <i>Plan canicule</i>	
- <i>Cohésion sociale</i>	
- <i>Réseau AJERCO</i>	
- <i>ARASPE</i>	
- <i>ASPMAD</i>	
- <i>Revenu d'insertion</i>	
- <i>EHNV</i>	
- <i>Réseau Santé Nord Broye</i>	
- <i>Transports accompagnés</i>	
- <i>Logement</i>	
PPDLV	33-33
- <i>Bibliothèque intercommunale de la Venoge</i>	
- <i>Local des jeunes</i>	
- <i>Bus PPDLV</i>	
- <i>Ludothèque intercommunale de la Venoge</i>	
Société de tir	34
Domaines	34
- <i>Terrain communal</i>	
- <i>Forêts</i>	
- <i>Classement des arbres</i>	

Bâtiments communaux	34-35
- <i>Maintenance et transformations</i>	
- <i>Gestion des bâtiments communaux</i>	
- <i>Vieux-collège (Place de Lussery 4)</i>	
- <i>Auberge communale (Dîme 2)</i>	
- <i>Administration communale</i>	
- <i>Salle des Vergers (Eclépens 13)</i>	
- <i>Collège (Eclépens 2)</i>	
- <i>Refuge</i>	
- <i>Villars 10</i>	
- <i>Abri PC</i>	
Energie – environnement	35
- <i>SILV SA</i>	
Règlements en vigueur	36
Conclusions	37





Préavis municipal n° 02/2026
Rapport de gestion 2025

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 93c de la loi du 28 février 1956 sur les communes, à l'art. 334 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes et à l'art. 88 du règlement du Conseil général de Lussery-Villars du 21.06.2016, la Municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation le rapport de gestion de l'année 2025.

La Municipalité vous présente ce préavis contenant le rapport de gestion, qui porte sur les tâches liées aux activités de la Municipalité et un deuxième préavis concernant, les comptes et commentaires qui se rapportent sur les éléments financiers.

Ce document se veut aussi être le reflet des événements qui ont agrémenté la vie de la Commune durant l'année écoulée. Le travail n'a pas manqué en ce qui concerne les activités communales et différentes études se sont poursuivies durant cette année et porteront leurs fruits pour les années à venir.

La Municipalité tient à remercier dans son ensemble le Conseil général pour la confiance qu'il lui témoigne, ainsi que pour le travail effectué. De même, elle a apprécié tout au long de l'année, la collaboration des commissions qui lui apportent une aide et un soutien précieux, avec le souci constant d'une bonne gestion du bien commun. Cette collaboration est essentielle au bon déroulement des projets communaux proposés.

La Municipalité exprime ses remerciements au personnel de la Commune qui contribue au bon fonctionnement de l'administration communale et nos remerciements vont aussi à toutes les personnes qui œuvrent pour le bien-être de notre village et de ses citoyens.



Municipalité au 31.12.25

De gauche à droite :

Christian Liard, François Weihs, Yvan Stutzmann, Carmine Ciaramella, Jean-François Gatabin

Première partie – Rapport de gestion 2025

Conseil général - Composition au 31.12.2025

Bureau

Fonction	Titulaire
Présidente	Carosella Laura
Vice-président	Chapuis Laurent
Secrétaire	Rawyler Martine
Secrétaire suppléante	Presti Nadia
Scrutatrice	Badan Sandrine
Scrutatrice	Berclaz Yvette
Scrutatrice suppléante	Presti Nadia
Scrutatrice suppléante	Cardinale Nicola

Délégations et commissions

Instance	Membres
AJERCO	Badan Sandrine, Jan du Chêne Karin (suppléante)
ASICOPE	Piguet Cédric, Chapuis Laurent (suppléant)
ASPIC	Beausire Tunc Carine, Collet Véronique (suppléante)
ASIVenoge	Chapuis Laurent, Piguet Cédric (suppléant)
ARASPE	Rawyler Martine, Badan Sandrine (suppléante)
Association Vy-de-Mauraz	Püntener Marc, Georges Gérald (suppléant)
Commission de gestion et des finances	Badan Sandrine, Berclaz Yvette, Cardinale Nicola, Carrel Michel, Neuenschwander Francis
Commission de recours en matière d'impôts	Badan Sandrine, Presti Nadia, Lorimier Pascal
Commission Plan d'affectation	Presti Nadia, Selva Andrea, Georges Gérald, Lorimier Pascal
Commission énergétique	Piguet Cédric, Lorimier Pascal, Presti Nadia, Blasco Sébastien, Georges Gérald, Chevalley Kevin, Marmet Daniel

A l'appel de la dernière séance 2025, le Conseil général comptait 51 conseillères et conseillers. Le Conseil général s'est réuni 3 fois.

Une assemblée de commune a eu lieu le 16 décembre en vue des élections communales du 8 mars 2026 pour la nouvelle législature 2026-2031.

La liste des préavis présentés et acceptés durant l'exercice 2025 :

01-2025	Rapport de gestion et comptes 2025
02-2025	Rapport de gestion 2025
03-2025	Demande de crédit pour travaux de rénovation pour l'Auberge communale
04-2025	Arrêté d'imposition 2026
05-2025	demande de crédit complémentaire au budget 2025 pour la mise à jour du logiciel de la GED (Gestion Electronique des Documents)
06-2025	DDP Parcelle RF 1020
07-2025	Budget 2026



Scrutin fédéral 09.02.2025

- Initiative populaire du 21 février 2023 « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) ».

Scrutin fédéral et cantonal du 28.09.2025

- Arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires.
- Loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID).
- l'initiative populaire - Pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources dite « Initiative Sauvons le Mormont » et son contre-projet.
- la modification de l'article 93 al.4 de la Constitution du canton de Vaud visant à préciser le champ d'application du quorum dans le cadre des élections communales et cantonales.
- la modification de l'article 142 de la Constitution du canton de Vaud visant à faciliter l'accès aux droits politiques communaux pour les étrangères et étrangers.

Scrutin fédéral et cantonal du 30.11.2025

- Initiative populaire « Pour une suisse qui s'engage (initiative service citoyen).
- Initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) ».
- modification des articles 74 et 142 de la Constitution du Canton de Vaud ainsi que l'ajout de l'article 179d visant à mettre un terme aux discriminations en matière de droits politiques contre les personnes atteintes de troubles psychiques.
- initiative populaire « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici.

Municipalité - Dicastères de janvier à décembre 2025

Pas d'élection complémentaire en 2025, la Municipalité a siégé à cinq dès le 1^{er} janvier 2025.

Stutzmann Yvan, Syndic (suppléant : Vice-Syndic)

Administration générale - Finances - Police - Urbanisme / Transport - Développement durable - Valorisation du patrimoine immobilier - Manifestations.

Délégations : UCV, ARGdV (bureau du comité), ASIVenoge (Président assoc.), musée du Cheval, Amis du Château de La Sarraz, Vy-de-Mauraz (Président assoc). Eglise catholique, (Président du comité des communes membres de la paroisse catholique de Cossonay et environs).

Liard Christian, Vice-Syndic (suppléant : Ciaramella Carmine)

Déchets - Déchetterie - Protection civile - Bâtiments communaux - Tourisme.

Délégations : ARGdV, ORPC, Valorsa, Cridec / Au Codir de ASICoPe, ASIVenoge et AIPCV.

Ciaramella Carmine, Municipal (suppléant : Stutzmann Yvan)

Ecoles - Social - Petite enfance - Bibliothèque / Local des Jeunes / Ludothèque - Eglises.

Délégations : ASICoPe, ASIVenoge, EHNv, ARASPE (Codir), AJERCO, ASPMAD, ASPIC.

Gatabin Jean-François, Municipal (suppléant : Weihs François)

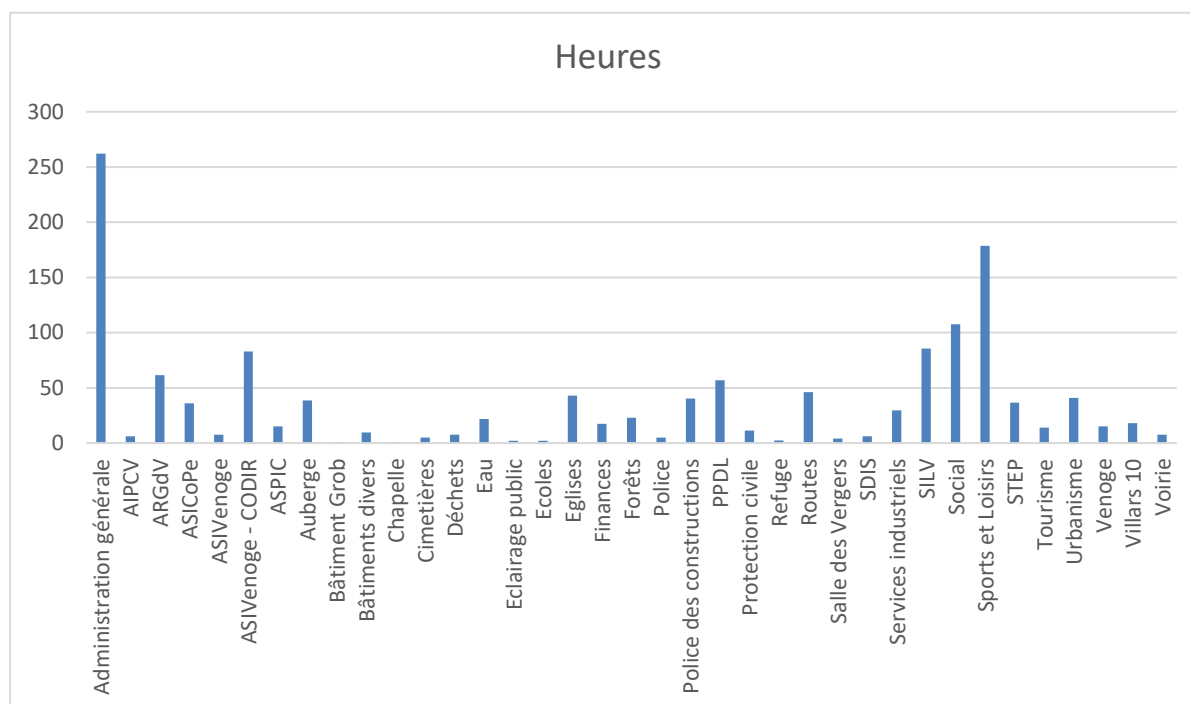
STEP - Réseau d'eau et égouts / BH - Forêts - Cimetières - Place de jeu - SDIS.

Délégations : Réservoir de Vy (Codir), SDIS Venoge, Grpmt forestier Sépey-Mormont, AIPCV.

Weihs François, Municipal (suppléant : Gatabin Jean-François)

Routes / Eclairage Public - Voirie - Domaines - Police des constructions.

La Municipalité a siégé lors de **41 séances ordinaires** qui ont lieu le lundi soir. La durée des séances est en moyenne de **2h30**, sans compter la préparation des séances. A ces séances s'ajoutent de nombreuses réunions avec des commissions, des associations intercommunales, divers partenaires, architectes, fournisseurs et autres. Le nombre d'heures de vacation de l'ensemble de la municipalité s'est élevé à **1348 heures** (sans les séances de municipalité). Plus de **200 séances intercommunales** et séances diverses. **125 décisions** ont été prises par la Municipalité.



Pour rappel, les décisions municipales prises en séance sont affichées au pilier public et sur le site internet au début de chaque mois.

Cette année, la Municipalité a tenu la buvette de la patinoire à Penthalaz le 15 février.

Depuis quelques années, une rencontre annuelle a eu lieu avec les Municipalités de Bavois, Eclépens, Daillens, Oulens-sous-Echallens et Lussery-Villars ainsi que les personnes du bureau (bourse, CH, greffe). La rencontre a été organisée par la commune de Daillens le 1^{er} septembre.

Une rencontre annuelle est organisée avec l'UCV, celle-ci a eu lieu le 11 septembre. La Municipalité est représentée lors de diverses inaugurations ou manifestations diverses : Expo de Cossonay, Comptoir d'Echallens.

En décembre, la Municipalité a eu le plaisir de distribuer dans chaque boîte aux lettres de la commune le calendrier communal.

Une fois par année, M. Dessauges, Préfet du district du Gros-de-Vaud rend visite à la Municipalité pour échanger et contrôler la tenue des registres de l'année en cours. Cette visite a eu lieu le 3 février 2026 et a été suivie d'un repas à l'Hôtel-de-Ville avec les autorités de la commune d'Echallens. Le Préfet a pris connaissance de tous les documents qu'il désirait contrôler, que cela soit ceux du Conseil Général, dont sa Présidente Laura Carosella et sa secrétaire Martine Rawyler étaient présents, que ceux de la Municipalité. Il a félicité les secrétaires, le bureau de Conseil Général et la Municipalité pour la tenue de ces documents et de leurs exactitudes.

La Municipalité tient à remercier Martine Rawyler pour le travail effectué, ainsi que sa disponibilité. Nous remercions également notre secrétaire Anne-Claude Baud et le boursier Iban Garcia et ses collaboratrices pour leur professionnalisme et la qualité de leur travail.

Administration générale

Personnel communal – Effectif au 31.12.2025

Notre commune n'a pas d'employé communal fixe. Afin de répondre aux besoins multiples pour notre village, nous pouvons compter sur Jean-Henri Chevalley qui collabore à l'entretien du patrimoine communal, des espaces verts, de la déchetterie, de l'entretien des différents locaux et sans oublier, la pose des affiches à toutes les entrées du village. À la suite d'un malencontreux accident, Pierre-Alain Guillemin a remplacé et secondé Jean-Henri dans ces différentes activités municipales. Le taux pour cette activité est équivalent à 20 %

Nous avons également plusieurs personnes qui ont des tâches définies et qui donnent de leur temps à la bonne marche de la commune, selon la liste ci-dessous, cela représente **562 heures**.

Surveillance horloge du vieux collège	Patrick Brocard
Nettoyage salle des Vergers	Barbara Chevalley
Entretien divers - aide	Kevin Chevalley
Entretien et soin bacs à fleurs - fontaine	Elisabeth Galley
Entretien chapelle, collège, administration	Marianne Golay
Suppléance entretien bâtiments	Lilianne Piguet
Responsable refuge	Cédric Piguet
Aide à la déchetterie mobile	Marc Püntener
Aide à la déchetterie mobile	Claudio Teixeira
Aide à la déchetterie mobile	Pierre-Alain Guillemin
Aide à la déchetterie mobile	Alexis Chapuis

Pour l'administration communale (greffe, contrôle des habitants et une partie du travail de la bourse), Anne-Claude Baud est engagée à 60 %, certaines tâches de comptabilité ont été remises à la bourse. La bourse est tenue par la commune de Penthalaz à 25 % sous la responsabilité du boursier Iban Garcia qui est secondé par ses collaboratrices Christelle Lavanchy, Sara Ribeiro et Martine Rawyler.

La commune a passé au système de comptabilité MCH2. Ce modèle a pour objectif de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes est plus transparente et sa lecture est plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation.

Pour la STEP, Guy Hildenbrand est engagé à 30 % et Cédric Piguet est en suppléance en cas de nécessité.

Nous profitons de réitérer tous nos remerciements à ces personnes pour tout le travail accompli. Le 12 mars un repas a été organisé à l'Auberge communale.

Informatique, téléphone, internet

Les données communales sont protégées grâce à des sauvegardes externes de son parc informatique. La Société Proclick s'occupe avec professionnalisme et attention de la sécurité des données de notre serveur. Elle est sensible à nos exigences et fait tout le nécessaire pour que la sécurité soit optimale.

Un état des lieux effectué par la Société Bhive.ch concernant la cybersécurité.

Les Municipaux ont leurs propres portables pour avoir l'accès aux documents en tous lieux sur la GED et également prendre connaissance du courrier pour la séance de Municipalité.

Le parc informatique se compose d'un serveur sur lequel se connecte, avec une sécurité VPN, un poste de travail fixe pour la greffe municipale, sept ordinateurs portables, un pour la greffe, cinq portables pour la Municipalité et un pour la secrétaire du Conseil général (ce dernier n'étant pas connecté au serveur).

Nous sommes hébergés par Infomaniak et les accès Internet sont fournis par Swisscom.

Le remplacement des logiciels de la Commune, Innosovl pour le CH et Pro-Concept pour la Bourse ont remplacé Ofisa et Citizen

Un nouveau site internet www.lussery-villars.ch a été opéré avec la société I-Web et mis en ligne en décembre. Il est régulièrement mis à jour et nous sommes toujours en train d'y apporter des améliorations, il se peut donc que certains éléments évoluent. Tout retour constructif est le bienvenu, il nous aidera à rendre votre expérience encore meilleure. Dorénavant les réservations des locaux communaux (salle des Vergers et refuge) peuvent se faire directement en ligne.

Affaires juridiques

Un avis de droit a été demandé auprès du bureau d'avocat CBWM concernant une procédure de demande de permis de construire. Le cas a été réglé.

Un citoyen a déposé un recours à la CDAP, la défense a été faite à l'interne au niveau du tribunal administratif. Le recours a été rejeté.

Association de la Région du Gros-de-Vaud (ARGdV)

L'Association a pour but de renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités touristiques, économiques, culturelles, des équipements et des services.



Association de
Développement
Région Gros-de-Vaud

Elle a également pour objectif de coordonner les actions intercommunales et de demeurer à l'écoute des entreprises et des habitants du Gros-de-Vaud afin de répondre à leurs besoins.

36 communes et plus de 218 membres privés (entreprises, associations et particuliers) sont membres de l'ARGdV. Plusieurs entreprises de notre commune y font partie.

Nouvelle gouvernance pour l'Association Région Gros-de-Vaud

Lors de l'Assemblée générale du 26 juin 2025, un tournant important a été annoncé : Monique Hofstetter a quitté la présidence de l'ARGdV après quatre années d'engagement intense. À sa suite, un trio expérimenté prend la relève :

- Ludovic Peguiron, syndic de Bercher, devient président,
- Yvan Stutzmann, syndic de Lussery-Villars,
- Loïc Giddey, président de la commission économie, sont nommés vice-présidents.

Cette nouvelle gouvernance s'accompagne d'une réorganisation interne avec la suppression du bureau au profit de trois dicastères : stratégie, finances et ressources humaines.

L'objectif est clair : mieux répartir les responsabilités, favoriser l'agilité et renforcer l'implication du comité.

Les défis à venir sont nombreux : finalisation de la stratégie régionale 2027–2032, études sur les communes centres et la mobilité douce, poursuite du développement de l'office du tourisme, amélioration de la communication et bien plus encore.

Le rapport complet est à consulter sur le site <https://www.grosdvaud.ch>.

L'UCV c'est :

- 278 communes membres sur les 300 du canton de Vaud, soit 92% des communes
- un Comité de 13 membres
- un Conseil de 50 membres (5 par district)
- un Groupe des Villes : communes de plus de 7000 habitants et chefs-lieux de districts
- un Groupe des Bourgs et Villages rassemblant les communes de moins de 7000 habitants
- une Assemblée générale qui a lieu au moins une fois par année lors de la Journée des communes vaudoises qui a eu lieu à Aigle le 8 juin 2024.
- un Secrétariat composé de 7 collaborateurs et collaboratrices
- un budget de 1,5 million de francs
- un Centre de formation avec une vingtaine de cours à choix.

Les objectifs de l'UCV sont :

- Promouvoir les intérêts des communes et sauvegarder les compétences des communes vaudoises.
- Promouvoir la formation.
- Informer et consulter ses membres.
- Recueillir et faire connaître (après consultation) l'avis de ses membres sur les projets qui lui sont soumis.
- Représenter les communes membres auprès des autorités cantonales, des organismes publics ou privés.

Elles bénéficient par ailleurs de :

- Conseils personnalisés gratuits, délivrés par nos expert·es, dans les domaines financiers, juridiques et de l'aménagement du territoire.
- Tarifs préférentiels sur la vingtaine de formations proposée par l'UCV.
- Un abonnement au magazine trimestriel de l'UCV, *Point CommUNE!*
- Des ateliers participatifs et des séances d'information pour échanger avec des spécialistes sur les problématiques communales.
- La publication de leurs offres d'emploi sur le site web de l'UCV.

Le rapport complet est à consulter sur le site <https://www.ucv.ch>.

Greffe municipal

Naturalisations

1 demande de naturalisation a été déposée. 2 naturalisations ordinaires ont été accordées.

Bulletin municipal

Chaque ménage de Lussery-Villars reçoit le bulletin municipal « Lussery-Villars Info », 7 bulletins ont déposés dans la boîte aux lettres ou diffusé par Newsletter. Il est un complément au site internet. Les communes avoisinantes, quelques associations et nos Députés du district du Gros-de-Vaud le reçoivent également. Il est également un moyen de communication pour les citoyens et citoyennes de la commune. Ces bulletins permettent de partager diverses informations et ils peuvent être consultés sur le site internet.

Contrôle des habitants

Le bureau communal est ouvert le mercredi de 17h00 à 19h00 et le jeudi de 9h00 à 12h00 et sur rendez-vous.



Chiffre de la population

Le chiffre de la population au 31 décembre 2025 s'élève à **474 habitants**.

Durant l'année, nous avons dénombré : 4 naissances, 1 décès, 41 départs et 45 arrivées. Lors de chaque naissance, les parents reçoivent une bavette rose ou bleu inscrite « Les Louveteaux ».

Bureau des étrangers

Le contrôle des habitants s'occupe de tout le flux concernant l'enregistrement des arrivées des étrangers. Le nombre d'effectif des étrangers s'élève à : **75** (28 permis B et 47 permis C).

Documents d'identité

Le bureau a établi **25** demandes de cartes d'identité, soit 17 adultes et 8 enfants.

Jubilaires / Octogénaires et nonagénaires

La Municipalité a félicité et célébré ses jubilaires ! Un journal du jour de la naissance ainsi qu'un bon d'une valeur de CHF 200.00 sont offerts.



Pilloud Anne-Lise	11.02.1945
Petiot Michel	13.05.1945
Guerry Monique	06.09.1945
Baptiste Claude	03.10.1945
Conus Jean-Marc	06.11.1945

La doyenne du village est Madame Gisèle Guillemain qui a fêté ses 96 ans et notre doyen, il s'agit de Monsieur Daniel Thuillard qui a fêté ses 87 ans.

Registre des chiens

La tenue à jour du registre des chiens comprend la gestion des inscriptions, des décès et des changements de propriétaires. Une fois par année, les données sont transmises à l'Office d'impôt du district pour la facturation de l'impôt communal (CHF 60.-/chien), et de l'impôt cantonal (CHF 100.-/chien). Au 31.12.2025, la commune recense un total de **34** chiens.

Registre civique

Le bureau du contrôle des habitants est responsable de la gestion du rôle des électeurs. Avant chaque scrutin, il transfère au Bureau cantonal un fichier validé des électeurs inscrits. Le conditionnement et l'envoi du matériel de vote sont effectués par la Direction des achats et de la logistique du Canton de Vaud (DAL). Le bureau s'occupe également des mutations qui interviennent entre le délai donné pour le transfert des données du rôle et la date du scrutin. Le bureau transmet également le rôle des votants, s'il est demandé. De plus, avant le scrutin du dimanche, il est procédé avec la secrétaire du Conseil général à l'ouverture des enveloppes et contrôle des cartes de vote. Un procès-verbal est rédigé.

Recensement des entreprises

Le boursier a la charge du recensement des entreprises, indépendants et personnes morales.

Au 31.12.2025, **27 entreprises** ont une activité sur le territoire communal et inscrites au registre du commerce. 13 individuelles - 1 Sàrl - 1 coopérative - 5 SA et 7 associations.

Cartes journalières CFF

Afin d'obtenir une carte journalière, les citoyens se rendent dans la commune de leur choix, pour autant qu'elle offre cette prestation afin d'acquérir la nouvelle carte journalière dégriffée Commune au prix de CHF 52.-. Si l'achat est effectué moins de 10 jours avant la date du voyage, le prix passe alors à CHF 88.-. A noter que des tarifs plus avantageux sont proposés pour les titulaires d'un abonnement demi-tarif (respectivement CHF 39.- et CHF 59.-). Dorénavant, la carte est nominative. L'administration communale a vendu **32** cartes dégriffées.

Abonnements Ciné-Séniors

La commune propose à ses aînés de participer pour moitié prix à l'achat de l'abonnement Ciné-Séniors du cinéma de Cossonay. Aucun abonnement a été acheté pour la saison 2025-2026.



Vie villageoise

Il est important que nos manifestations contribuent grandement à maintenir un tissu social indispensable à la vie et à la bonne ambiance villageoise. Toutes ces manifestations ont été assurées par les fidèles bénévoles et par les membres de la Municipalité. Un grand merci chaleureux à toutes et tous !



Rendez-vous de la chapelle – 06 avril / 8 août

Sous l'initiative de Madame la Diacre Catherine Novet qui souhaite garder de la vie dans nos lieux de culte accueille de 16h00 à 1800 tout le monde qui le désire pour une animation biblique et un goûter.

Tour de Gourmandie – 27 avril

3^{ème} édition du Tour de Gourmandie a fait un arrêt sur notre commune où l'apéritif a été servi aux valeureux 350 cyclistes ! Cette journée n'aurait pas été possible sans le soutien sans faille de nos bénévoles.



Sortie des Tamalous – 20 juin

16 Tamalous ont répondu à l'invitation de la Municipalité pour la traditionnelle sortie des plus de 70 ans ! La commune compte 40 Tamalous. Départ depuis la salle des Vergers à 7h00 où le chauffeur de car de la compagnie Buchard nous attendait et qui nous a accompagné toute la journée.

Départ pour Clairvaux-les-Lacs, pause café-croissant puis visite du musée les Maquettes à Nourrir et Courir le Monde. Cent maquettes en bois à l'échelle 1/5e, entièrement fabriquées à la main par un personnage hors du commun ayant passé 45 ans de sa vie pour cette réalisation.



Ensuite court trajet pour la Tour-du-Meix afin d'embarquer pour une croisière-repas sur le bateau Le Louisiane qui navigue sur le lac de Vouglans. Au fil de l'eau, nous avons pu découvrir l'histoire de la Vallée de l'Ain, devenue Lac majestueux de 35 km de long, blotti dans un véritable écrin de verdure.

Pour terminer, une visite guidée du Château de Syam. Édifié en 1818, le Château de Syam dit “La Villa Palladienne”, est une demeure au plan carré, centrée sur un péristyle de huit colonnes et de trois balcons circulaires, tel un théâtre, dans l’esprit des belles villas italiennes du Maître Andréa Palladio construites au XVIème siècle.



Fête Nationale – 01 août

Plus de 100 personnes étaient présentes pour partager un moment d’amitié et célébrer la Fête Nationale en toute convivialité à la salle des Vergers.



Accueil des nouveaux habitants – 12 novembre

La Municipalité a eu le plaisir de recevoir ses nouveaux habitants, arrivés du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

Distribution des sapins de Noël – ANNULÉE faute de commande.

Petits comptes – 15 décembre

L’occasion de se retrouver à l’administration communale autour d’un apéritif avec les personnes qui ont travaillé pour la commune, juste avant les fêtes de Noël !

Noël des enfants – 18 décembre

Grâce à l’engagement de quelques mamans et de la Diacre Catherine Novet, la fête de Noël a pu avoir lieu pour le plaisir des petits et grands !



Cultes

Paroisse protestante

La paroisse protestante de Cossonay-Grancy est composée des villages de Cossonay, Dizy, Gollion, Grancy, La Chaux et Senarclens. Elle est représentée par Mesdames Noémie Emery (pasteure suffragante) Catherine Novet (diacre), et Madame Anne Sateur, présidente du Conseil de Paroisse. Tout au long de l’année, il est proposé par les ministres : Eveil à la Foi (0-6 ans), ateliers bibliques (6-10 ans) et passeport vacances (6-12 ans).

Le culte de Noël a eu lieu à la Chapelle, MM Hartmann et Levi ont animé ce moment en musique. Recueillement à la chapelle depuis octobre, tous les derniers vendredis du mois. En 2025, 1 service funèbre.

Paroisse catholique

La paroisse Sts-Pierre et Paul de Cossonay a fêté ses 75 ans d'existence. Le 23 octobre 1949, les catholiques de Cossonay de La Sarraz et des villages alentours deviennent autonomes sous forme d'un rectorat puis d'une paroisse. Née grâce à l'engagement de travailleurs d'origine italienne et fribourgeoise, elle continue de vivre grâce à la présence de nombreux migrants.

Elle s'adresse aux 24 communes de la région de Pompaples jusqu'à Montricher, en passant par Gollion et Daillens. Elle fait partie de l'unité pastorale Dent-de-Vaulion.

Depuis fort longtemps, les relations y sont privilégiées : catéchèse des plus petits, offices œcuméniques, aumônerie d'hôpital, préparations au baptême, groupements d'ainés et encore bien d'autres. Elle est représentée par le Curé Jean Burin des Roziers et Monsieur Michel Rossi, président du Conseil de Paroisse.

Le comité des communes gère le budget des églises catholiques et le fond de rénovation. Le projet de rénovation de l'église Catholique de La Sarraz est terminé et l'inauguration a eu lieu le 22 novembre. Yvan Stutzmann est le président de ce comité.

Police des constructions

Permis de construire

- 5 autorisations municipales (murs, clôtures, cabanons, piscine, divers).
- 2 dossiers ont été soumis à l'enquête publique.
- 0 permis d'habiter ont été délivrés.
- 3 permis de fouille ont été délivrés.
- 5 installations photovoltaïques ont été annoncées. Nous précisons que celles-ci ne sont pas soumises à autorisation, quelle que soit la surface.



Le Service technique de la Commune de Penthelaz nous épaula pour les tâches administratives concernant le contrôle des dossiers avant la mise à l'enquête.

Des renseignements et discussions sur des demandes de dossier d'enquête ont eu lieu avec des propriétaires et architectes afin de discuter de la conformité de leur projet.

Commission de salubrité – Non sollicitée

Urbanisme

La proposition du règlement sur le plan d'affectation est en cours ainsi que la révision du PACOM. Son élaboration suit son cours avec le bureau Urbaplan.

Instruction publique et sport

ASIVenoge



L'établissement primaire de Penthelaz-Venoge accueille les élèves de 1P à 8P de 6 communes. La direction et le secrétariat se trouvent au collège du Cheminet à Penthelaz. La classe au collège de Lussery-Villars de 3P-4P a fermé en juin 2025.

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois au cours de l'année 2025, afin de se déterminer sur les préavis récurrents du Comité de Direction.

Le Comité de Direction a tenu 20 séances durant l'année 2025. Les membres du CODIR ont traité les sujets usuels, tels les transports, l'accueil de midi et les devoirs surveillés. Le projet d'extension du collège du Cheminet à Penthelaz, dont le chantier suit son cours, a également été au centre des discussions et a occupé régulièrement le CODIR et le COPIL.

La Directrice de l'établissement primaire de Penthalthaz-Venoge, Mme Carole Borlat, ainsi que les membres de sa direction garantissent le bon fonctionnement de l'établissement.

Pour notre commune, 37 élèves primaires sont scolarisés, coût par élève : CHF 4'406.88

Notre délégué au CODIR est Christian Liard, qui est en charge des bâtiments.

La présidence du Conseil intercommunal est tenue par Yvan Stutzmann.

ASICoPe



L'établissement secondaire de Cossonay et Penthalthaz PAM accueille les élèves de 9S à 11S de 17 communes sur le site du Pré aux Moines à Cossonay. La direction et le secrétariat se situent au collège du Pré aux Moines à Cossonay.

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois au cours de l'année 2025. Deux préavis du Comité directeur lui ont été soumis.

Le Comité directeur s'est réuni à 15 reprises durant l'année 2025, en présentiel. Il a traité tout au long de l'année les sujets habituels tels que les transports, les contrôles dentaires, les devoirs surveillés, l'accueil de midi ou encore les relations entre école et communes.

Pour notre commune, 11 élèves secondaires sont scolarisés, coût par élève : CHF 4'402.92/an.

Notre délégué au CODIR est Christian Liard.

ASPIC



17 communes sont membres de l'association.

Le Comité de Direction s'est réuni à 10 reprises en 2025 pour traiter de l'exploitation courante de la piscine, et a présenté 3 préavis au Conseil intercommunal, celui des comptes, celui du budget et celui sur le règlement du personnel de l'ASPIC.

La boursière, Rébecca Gabriel, en charges des finances de l'ASPIC depuis les prémices de la construction de la piscine a décidé de réorienter sa carrière. Elle a quitté ses fonctions au 31 octobre 2025. Une nouvelle collaboratrice, Mme Sondrine Branca Jayet a été au 1^{er} novembre 2025. L'équipe est toujours composée en sus de Mme Nadia Pisani Ben Nsir, responsable Administrative et de Mme Pouline Currin, adjointe administrative.

L'équipe d'exploitation est formée de collaboratrices et collaborateurs fixes représentant 12,17 ETP (équivalents temps pleins). Sans oublier les nombreux auxiliaires pour les remplacements divers (environ 30 personnes).

Une équipe investie, dynamique (cours, remplacements, soutien, manifestations) et force de proposition !

Quelques chiffres concernant la fréquentation :

- Nombre de passage : 82'528
- Ecole de natation : 529 ventes
- Cours privés : 222 ventes (adultes et enfants)
- Cours fitness/aqua : 1'746 ventes de cours à l'unité
 - Cours Masters : 23 nageurs
 - Cours Mermaiding et Apnée : 101 ventes
- Cours barboteurs (bébés nageurs) : 821 ventes unitaires
- Entrées et abonnements : 15'400 ventes

Charges totales pour 2025 : CHF 2'452'316.34

Le résultat d'exploitation de l'année 2025 correspond à un déficit de CHF 266'485.86. Comme l'année dernière, les charges courantes ont été bien maîtrisées et sont de moindre globale en adéquation avec le budget. Le succès des activités mises en place se pérennise.

Les coûts de l'ASPIC sont pris en charge par ASSICOV/ASIVenoge/ASICoPe.

Les habitants de Lussery-Villars peuvent profiter d'une réduction sur les entrées ou abonnements.

AIPCV



Le Conseil intercommunal a siégé deux fois au cours de l'année. En 2025, le comité de direction a tenu des séances ordinaires régulières et fonctionnée à satisfaction par groupes de travail dédiés. Madame Deborah Perret-Gentil a repris le poste vacant au comité de direction.

La saison a démarré sous des conditions printanières clémentes, marquées par une douceur précoce et une hausse progressive des températures, ce qui a stimulé les ventes d'abonnements. Au mois de juin, plus de 19'000 entrées contre moins de 11'000 en juillet.

M. Alexandre Tissot a repris la fonction de responsable d'exploitation du camping au 1^{er} mars à un taux d'activité moyen de 60 % réparti sur 8 mois. Au vu des tâches à effectuer, son taux d'occupation sera porté à 80 % annualisé dès le 1^{er} janvier 2026.

Pour notre commune : participation de CHF 6'901.16

Notre délégué au CODIR est Christian Liard.

Les habitants de Lussery-Villars peuvent profiter d'une réduction sur les abonnements.

Tous les rapports complets des associations intercommunales peuvent être consultés au bureau communal

Sécurité publique



Répondant communal

La Municipalité a maintenu le dialogue ouvert, ponctué d'une rencontre annuelle, avec les représentants de la Gendarmerie vaudoise du poste d'Echallens.

Le poste mobile de la Gendarmerie fait plusieurs fois halte sur notre Commune. Il est généralement stationné sur le parking de la Chapelle et une partie de l'équipe en profite pour faire des patrouilles à pied ou en VTT sur le territoire communal. Il a été présent une fois.

Contrôle radar

Plusieurs fois par année ont lieu des contrôles radar, généralement à la route d'Eclépens et route de Cossonay, ceux-ci sont mentionnés dans le bulletin communal, soit :

- Février 319 véhicules ont été contrôlés et 2 conducteurs dénoncés
- Avril 439 véhicules ont été contrôlés et 16 conducteurs dénoncés.
- Juillet 154 véhicules ont été contrôlés et 1 conducteur dénoncé.
- Octobre 407 véhicules ont été contrôlés et 5 conducteurs dénoncés.
- Novembre 258 véhicules ont été contrôlés et 1 conducteur dénoncé.

ORPC



La Protection civile a pour but de protéger la population et ses bases d'existence en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de conflit armé, ainsi que de limiter et de maîtriser les effets d'événements dommageables.

Le 1^{er} mars 2016, le Lieutenant-colonel Sébastien Rüegg débutait son activité de commandant de l'organisation régionale de protection civile du Gros-de-Vaud. Dix années à servir, structurer et faire évoluer l'ORPC.

En dix ans, l'environnement a changé, les effectifs ont drastiquement diminué, les missions se sont précisées. Ce qui n'a pas changé, en revanche, c'est l'engagement des femmes et des hommes qui composent cette organisation. Une protection civile souvent discrète, mais toujours présente lorsque la situation l'exige.

L'année écoulée s'inscrit dans cette continuité. Moins marquée par des engagements spectaculaires, elle a été résolument tournée vers la préparation, la formation et la consolidation des capacités. L'efficacité sur le terrain se construit bien avant l'intervention, par l'entraînement, la rigueur, la compétence et la confiance mutuelle.

Une ORPC ancrée dans son territoire, utile aux communes, attentive à la population et pleinement intégrée dans le dispositif de protection de la population vaudoise. Quelques chiffres :



Comme chaque année, le premier mercredi de février a eu lieu le test des sirènes.

Le rapport complet est à consulter sur le site <https://www.pci-gdv.ch/politique.html>.

Point de rencontre d'urgence (PRU)



Dans le cadre de la préparation à une éventuelle pénurie énergétique, les communes ont dû planifier des points de rencontre d'urgence (PRU). Bien que le concept de PRU ne soit pas lié uniquement au risque de pénurie énergétique, il s'intègre dans un concept plus global de protection de la population à l'échelon national.

En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, la population d'une zone concernée doit pouvoir se rendre sur un lieu, prédéterminé et proche d'elle, pour y trouver les informations et l'aide dont elle a besoin de la part des Autorités de proximité.

Ce lieu s'appelle un Point de Rencontre d'Urgence (PRU) et vient compléter les dispositifs de protection de la population déjà en place. Les prestations offertes sur un PRU sont évolutives et dépendent de l'événement qui a déclenché son activation.

Le PRU de la commune de Lussery-Villars se situe à la salle des Vergers. En cas de nécessité, vous serez avertis suffisamment tôt.



SDIS Venoge

Le Comité Directeur a tenu 6 séances en 2025. À cela s'ajoutent les séances pour établir le budget, boucler les comptes, préparer et participer aux assemblées générales; il a également participé au rapport annuel 2025 organisé par l'Etat-Major du SDIS. Le Conseil intercommunal a siégé deux fois au cours de l'année 2025.

Le SDIS Région Venoge défend 27 communes soit environ 27'000 habitants au total. Ces localités représentent une surface de 15'200 hectares. 350 sapeurs-pompiers volontaires, femmes et hommes, forment le SDIS. Deux sapeurs-pompiers permanents à 100% complètent l'effectif.

Depuis la création du SDIS Région Venoge en 2012, les effectifs sont stables. Le taux de renouvellement atteint toutefois 75% : seul un quart des pompiers présents lors de la création sont encore présents dans les différents organes d'intervention DAP ou DPS.

Afin de couvrir ses différents besoins, le SDIS Région Venoge dispose de 5 locaux/casernes.

Pour mener à bien ses missions et son fonctionnement courant, le SDIS dispose de 22 véhicules, dont 9 ECA, stationnés dans les différentes casernes/locaux de la région.

262 sorties en 2025 (243 alarmes, 19 services préventifs). Ce sont 5 sorties de moins qu'en 2024 (244 alarmes et 13 services préventifs).

54 alarmes dégâts d'eau ont touché nos 27 communes. 28 inondations à la suite des éléments naturels (mai-juin) et 23 inondations à la suite de ruptures de conduites. Une diminution de 33 interventions par rapport à l'année 2024.

La canicule de l'été ainsi que la sécheresse persistante ont engendré 3 interventions pour le SDIS, pour des feux de champs et de végétation. 23 incendies dans des bâtiments et 12 feux de véhicules légers sont aussi à signaler. Au total, 53 alarmes feu ont été comptabilisées pour 2025, un chiffre en hausse (+11) par rapport à 2024. Les interventions pour des feux, représentent un peu moins d'un quart des alarmes du SDIS Région Venoge.

19 services préventifs ont été effectués en 2025, notamment pour le Venoge Festival et pour la Fête nationale 2025.

Les interventions pour des pollutions (DCH/ABC) ont diminué de 9 cas l'année dernière, pour atteindre 31 sorties au total. Les missions concernaient en grande partie des écoulements d'hydrocarbures sur la chaussée, à la suite de défauts techniques ou accidents de la circulation. Ces interventions restent en grande partie liées au trafic routier.

Les interventions pour des feux se montent à 53 pour l'ensemble de l'année 2025 (plus 11 cas par rapport à 2024).

Les interventions ont représenté des milliers d'heures de formation et d'intervention.

- 42'296 heures de permanence
- 10'000 heures d'exercices
- 5'620 heures d'interventions
- 48'848 km parcourus par les véhicules du SDIS

Ce qui représente un total de 57'916 heures de service.

Pour Lussery-Villars, il y a eu 2 interventions.

Le détail des interventions peut être consulté sur le site du SDIS Région Venoge dans le rapport du Commandant www.sdis-venoge.com ou au bureau communal.



Gestion des déchets

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être incinérées.

En 2025, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année. Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion).

Notre commune détient 18 actions de CHF 800.00 soit CHF 14'400.00 sur un capital-actions de CHF 6'800'000.00 entièrement libéré.

Chiffres 2025	en tonnes facturées par Valorsa	Destination	Valorisation
Ordures ménagères	26'772	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets encombrants	2'401	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets industriels	5'970	TRIDEL	Chaleur/électricité
Boues d'épuration	6'802	Incinerateur de Epura	Chaleur/électricité
Verre	4'080	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
OREA, appareils électriques	382	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
Déchets spéciaux des ménages	273	CRIDEC	Traitement physico-chimique/ incinération
Déchets carnés	855	GZM	Energie

Notre Commune fait partie du concept régional de la taxe au sac. VALORSA est en charge de la gestion administrative de cette taxe et nous rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la commune. Il est de l'ordre de CHF 360.00 par tonne. Les taxes forfaitaires déchet sont fixées à CHF 100.00 par an par habitant, un allègement de 50 % est octroyé aux enfants jusqu'à 16 ans. Les enfants jusqu'à 3 ans bénéficient de sacs gratuits (naissance 5 rouleaux de 35 lt et de 1 à 3 ans 2 rouleaux de 35 lt). Il a été distribué 62 rouleaux de 35 lt et 10 rouleaux de 17 lt.

Tous les derniers vendredis et samedis du mois, la déchetterie mobile est présente au parking de la Chapelle. Il peut être déposé les boîtes en fer blanc, l'aluminium, les piles, les huiles ainsi que le papier, le carton, le PET, les bouteilles plastiques et les déchets encombrants.

Toute l'année, les bennes pour le verre et les déchets verts sont à proximité de la STEP. Pour la récolte d'habits TexAid, des containers existants sont à la Rue de la Dîme 2 (à proximité des containers enterrés) et à la Rue de Villars 10 (à l'extérieur de l'ancien éco-point).

Nous bénéficions de l'aide de MM. Jean-Henry Chevalley, Pierre-Alain Guillemain, Marc Püntener, Claudio Teixeira et Alexis Chapuis pour réceptionner la marchandise et diriger les personnes qui déposent du matériel.

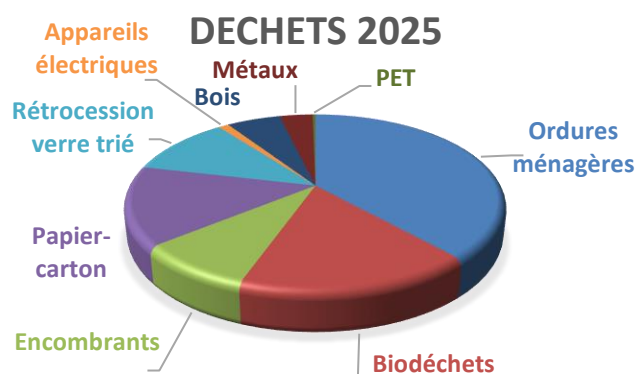
Il a été constaté que la benne des déchets encombrants se remplit de plus en plus avec des déchets non conformes. Une information officielle avec les recommandations a été envoyée à la population en mars 2025.

Un nid de guêpes a été éliminé par une entreprise spécialisée dans le container à la rue de Villars en juin.

Lors de la dernière déchetterie mobile de l'année, une soupe et vin chaud ont été servis.

Statistiques 2025 pour l'évacuation des déchets

Ordures ménagères	56.44 tonnes	119 kg/hab/an
Biodéchets	25.34 tonnes	53 kg/hab/an
Encombrants	12.78 tonnes	27 kg/hab/an
Papier-carton	21.43 tonnes	45 kg/hab/an
Verre trié	16.24 tonnes	34 kg/hab/an
Appareils électriques	1.58 tonnes	3 kg/hab/an
Bois	8.18 tonnes	17 kg/hab/an
Métaux	5.07 tonnes	11 kg/hab/an
PET	0.42 tonnes	1 kg/hab/an



Services industriels

La maison Tinguely a effectué en mars, le vidange, pompage et lavage des sacs de route et caniveaux.

Eau potable

La consommation en 2025 est de 36'626 m3 soit 36'626'000 litres.

Selon les diverses analyses effectuées, l'eau est conforme aux normes en vigueur. Le relevé est affiché au pilier public et sur le site internet.

L'auto-contrôle a été effectué par le service de Consommation d'eau. Quelques compteurs chez des privés ont été changés par l'entreprise Cuénoud.

Vy de Mauraz

Chacune des huit communes (Cuarnens, La Chaux, Dizy, Cossonay, Gollion, Chavannes-le-Veyron, Senarclens et Lussery-Villars) est un distributeur d'eau, exploite son réseau et fixe les taxes relatives à son Service des eaux. La volonté politique unanime consiste à maintenir et préserver cette organisation.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2025. À cette occasion, il a été amené à se prononcer sur trois préavis, portant respectivement sur l'adoption du règlement du Conseil intercommunal, la validation des comptes ainsi que l'approbation du budget.

De son côté, le Comité de direction a tenu onze séances durant l'année. Parmi les principaux dossiers traités figurent notamment :



- Le suivi des travaux de liaison avec le réseau de la Commune de Penthelaz, dans le secteur de Valezard, interrompus à la suite de la détection de PFAS ;
- L'inspection du réseau de distribution par l'OFCO, accompagnée de la mise à jour du dossier d'autocontrôle ;
- La signature d'actes constitutifs de servitudes foncières relatifs aux sources des Mousses et de Vuichime ;
- Ainsi que la gestion courante de travaux, de l'organisation et du fonctionnement de l'association.

Après deux années d'activité, l'association tend vers un fonctionnement désormais mieux structuré. La situation financière apparaît dans l'ensemble claire, et les comptes 2025 se rapprochent globalement des prévisions établies lors de l'élaboration du budget. Le règlement de l'association a été adopté en 2025.

Notre délégué au CODIR est Jean-François Gatabin et le Président de l'association est Yvan Stutzmann.

Réseaux d'égout, d'épuration

Pas de travaux significatifs en 2025.

STEP Entente intercommunale

La station intercommunale d'épuration de la commune de Lussery-Villars est située près de la Venoge. Elle fut inaugurée le 1er avril 1991. Sa première mission était de traiter les eaux usées de la commune et desservir aussi une partie de la commune de Daillens (zone industrielle) et de La Sarraz (ancien manège). Ce raccordement de canalisations représente 5'430 mètres de collecteurs communaux d'eaux usées.

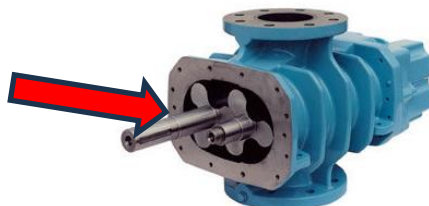
Une fois par année les représentants de ces communes se réunissent afin de discuter des comptes et des divers travaux.

Chiffres pour 2025 – Heures de travail 269.30 heures

Equivalent Habitant pour la Commune de Lussery-Villars	473
Equivalent Habitant pour la Commune de Daillens	250
Equivalent Habitant pour la Commune de La Sarraz	23
Total Equivalent Habitant raccordé	746
Arrivée eaux usées annuel	28'941 m ³
Litres par année et par habitant	38'794 lt
Litres par jour et par habitant	106.28 lt
Consommation Electricité	32'989 kw
Boues déshydratée	331 m ³
Boues sèche après déshydratation	15'570 kg
Déchets de dégrillage	772 kg
Pluviomètre	1'001 mm

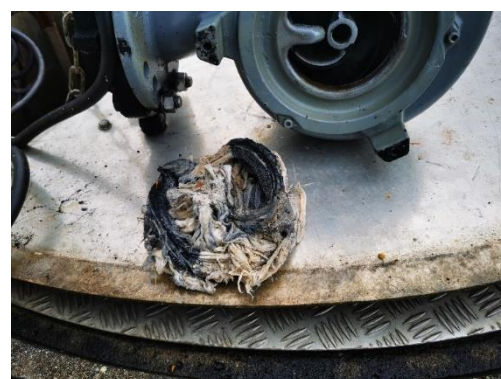


Le 13 mars : panne sur la soufflante, le surpresseur s'est bloqué au niveau des écopos, démonté et réparé avec Christophe Dériaz



Les 14, 25 mars, 1 et 2 avril : diverses pannes, alarme sur le tableau des pompes du puit d'arrivée, contrôle des pompes, rien ne bloque, celle-ci quittancée en ordre.

Le 6 avril : la pompe No 2 est bloquée par de la filasse et textile, sortie nettoyée.



Le 6 octobre : début de déshydratation des boues

Le 7 octobre : changement du débitmètre



Le 7 octobre changement de la pompe N°1 dans le puits d'arrivée et changement du robinet extérieur vers le silo à boue.



Le 20 octobre changement du compteur pour la nouvelle pompe N°1.



Le 28 octobre : commencé le traitement contre les araignées et souris.



Le 03 décembre : dépannage de la pompe doseuse pour le Powerfloc qui m'a fait de la mayonnaise et complètement bouché la crépine qui a été changée, le technicien de la maison VTA est venu sur place.



Le 10 décembre : changement des deux compteurs électriques par un seul.



Le 22 décembre : problème avec le rotostrainer qui fait sauter les plombs. Contacté l'électricien.

Le 23 décembre : dépannage du tamiseur avec l'électricien de la commune, c'est un problème de câble électrique, il fait une réparation provisoire et changera le câble électrique en début d'année 2026.



M. Hildenbrand est inquiet et tire la sonnette d'alarme par rapport au bâtiment de la STEP, qui a plus de 30 ans, il est avéré qu'il y a de plus en plus de pannes techniques.

Une séance a été organisée avec la Maison Afry afin de discuter de la réhabilitation de la STEP et afin d'établir une étude de faisabilité. Des travaux seront prévus en 2026.

Nous devons notre infime reconnaissance à notre exploitant Guy Hildenbrand qui s'occupe de la STEP avec dévouement et son implication pour la bonne santé de notre station d'épuration.

Routes

Routes communales

Le patrimoine routier de notre commune comprend les routes communales, les routes cantonales en traversée de localité, les trottoirs, les chemins et les sentiers pédestres. Il nécessite une gestion rigoureuse et systématique de son entretien.

- Pose de potelets pour sécuriser à partir de l'Auberge communale sur la route de Cossonay.
- Différents marquages de routes.
- Cette année, le service de salage a été effectué par la maison Terrapan à Cossonay

Chemins communaux

- Passage de la débroussailleuse par l'entreprise Waber au chemin de la Fusion, chemin de la STEP.
- Mise en place d'un panneau interdiction de circuler à l'entrée de la forêt.
- Le 24 juillet : sécurisation différents chemins communaux.



Arrêt de bus à la place de la Chapelle

La création du quai aux normes LHand pour des bus articulés et la création de 9 places de stationnement sont terminés. L'abribus a été installé en avril.

Transport des écoliers – changement d'arrêt de bus scolaire

Depuis janvier, l'arrêt "pl. de Lussery" est supprimé pour les écoliers du quartier de Lussery, il est remplacé par l'arrêt du collège. Ce nouvel arrêt est desservi par les bus scolaires uniquement dans le sens Lussery-Villars, ceci afin de garantir une prise en charge et une dépose sécurisée du côté du collège. Afin de garantir la sécurité des enfants, un chemin piétonnier par le chemin de la Fusion a été prévu.

Plusieurs études et analyses sont en cours pour favoriser la sécurité de piétons et garantir une meilleure fluidité du trafic.

Eclairage public

Pas de travaux spécifiques pour l'éclairage public, juste les entretiens courants et changement de quelques lampes usagées.

Des dégâts à un candélabre au chemin de la Fusion a été constaté les identités des jeunes auteurs ont été données à la gendarmerie avec un dépôt de plainte. Une procédure est en cours.

Les interventions d'entretien sont effectuées par l'entreprise Electrohms SA, à la Sarraz.

Cours d'eau

Venoge

En vue de la revitalisation pour 2026, plusieurs séances ont eu lieu entre la DGE et la Municipalité. Une consultation pour la modification du Plan d'affectation cantonal no 284 a été déposée et qui n'a pas donné lieu à des remarques.

La DGE va démarrer le projet de renaturation de la Venoge au Moulin de Lussery-Villars, délimitation de l'espace réservé aux eaux (ERE), remblayage de l'ancien canal de Bois de Vaux, expropriation pour cause d'intérêt public, défrichement et reboisement de compensation, sur le domaine public cantonal «La Venoge » par suite de la mise à l'enquête.

Canal du Moulin

La mise en eau du canal et demande d'autorisation est toujours en discussion avec le bureau Grüner, la DGE et M. Vion. Le canal a été nettoyé par l'entreprise Chappuis.

La plaquette « Le Moulin » a disparu, une nouvelle a été installée.

Parcs et promenades

Cimetière

Un contrat a été établi avec l'entreprise Favey Paysages pour la creuse des tombes.

Place de jeu

L'entreprise Jardin de la Venoge Sàrl a effectué différents travaux d'entretien ainsi que sur la piste de la pétanque.

Fontaines

Rien à signaler. Nos fontaines continuent à être magnifiquement fleuries et arrosées par nos habitantes. Un grand merci de rendre ces endroits agréables !

Sécurité sociale

Dons aux institutions

La Municipalité a octroyé une aide financière sous forme de dons aux institutions suivantes pour un montant total de CHF 6'092.00

Abbaye des Amis de Cossonay, 1304 Cossonay-Ville
Association Musée du Cheval, 1315 La Sarraz
Musée suisse du Blé et du Pain, 1040 Echallens
Association des Amis du Château de La Sarraz
Association des amateurs de bon son, 1037 Etagnières
Association Venoge People, 1020 Renens
10e Giron des Musiques de Lavaux & du Gros-de-Vaud
Choeur Mixte de La Sarraz, 1315 La Sarraz
Fête Médiévale de la Sarraz, 1315 La Sarraz
Comptoir Régional d'Echallens, 1377 Oulens-sous-Echallens
Amis des Vieux Tracteurs, 1509 Vucherens
SA Casino de Cossonay, 1304 Cossonay-Ville
FC Venoge, 1305 Penthalaz
Vaud Rando, 1003 Lausanne
MYrun4help, 1316 Chevilly
Football-Club Cossonay, 1304 Cossonay-Ville
La Défoulée, 1306 Daillens
Football Club La Sarraz-Eclépens, 1315 La Sarraz
Association de Dév. de la Région du Gros-de-Vaud
Passeport-vacances de la région de Cossonay, 1305 Penthalaz
Commune de Penthaz, 1303 Penthaz
foodwaste.ch AG, 3014 Bern
Association des Amis des Etablissements Hospitaliers
Samaritains Vaud, 1303 Penthaz
Association du Bois des Brigands, 1410 Thierrens



Depuis plusieurs années, la Municipalité soutient le CSP Vaud par l'achat de plaques de choc et elle a le plaisir d'en offrir au personnel communal et nos Tamalous.

La Municipalité accorde aux sociétés sportives, culturelles ou autre qui en font la demande une participation financière en faveur des jeunes de CHF 80.00 par enfant, jusqu'à 16 ans et ce, pour autant que nous recevions la liste de leurs membres qui habitent la commune.

L'édition 2025 du Passeport Vacances de Cossonay a bénéficié d'un don de CHF 160.00. Les vacances scolaires d'automne sont agrémentées depuis plusieurs années par des activités spécifiques destinées aux enfants de notre région. 264 enfants ont participé.

Plan canicule

La Municipalité a conduit l'opération de prévention liée au plan canicule de Vaud entre le 1^{er} juin et le 31 août. 29 personnes répondaient aux critères de « personnes vulnérables » en cas de déclenchement du plan canicule, à savoir les personnes âgées de plus de 75 ans. 3 personnes sont concernées et ne bénéficient pas de visite du CMS.

Jean-François Gatabin et Anne-Claude Baud sont les répondants.

Cohésion sociale

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) regroupe et pilote les activités de politique sociale et médico-sociale dans le canton, dans un objectif d'égalité de traitement pour la population.

Sa mission est de soutenir et d'accompagner les personnes – jeunes, adultes, familles, seniors – en situation de vie difficile liée à l'âge, à la maladie, à la précarité ou à d'autres difficultés. La DGCS leur propose des aides financières, de l'appui social, de l'accompagnement et de l'hébergement.

L'action de la DGCS permet de :

- déployer, suivre et développer les aides financières individuelles (par exemple : recouvrement et avances des pensions alimentaires, bourses d'études et d'apprentissage, revenu d'insertion, subsides à l'assurance-maladie, rente-pont).
- protéger, soutenir et insérer dans le marché du travail et dans la vie sociale tous les groupes de population ou des individus qui en ont besoin à un moment donné de leur parcours de vie (par exemple des victimes de violences, des seniors fragilisés, des personnes en situation de handicap, des proches aidants, des personnes surendettées ou des personnes touchant un revenu d'insertion, des réfugiés admis en Suisse).
- accompagner et héberger des personnes en situation de handicap, des personnes souffrant de maladies psychiatriques ou d'addiction et des personnes âgées ou vulnérables. La DGCS s'occupe également de l'accompagnement de ces personnes vers le retour à la vie communautaire.

A travers ses prestations, la DGCS agit également contre la précarisation, lutte contre le non-recours aux prestations sociales et renforce l'appui social à destination de toute la population.

Réseau AJERCO

Le CODIR s'est réuni à 13 reprises en 2024, comprenant neuf séances ordinaires et quatre séances extraordinaires.

Elections : Justine Widmer (Grancy) a rejoint le CODIR AJERCO au 1er juillet 2025, pour remplacer Laurence Peytregnet (Cuarnens).

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions majeures au sein des structures d'accueil :

- P'tites Bobines : création d'une garderie de 22 places. Cette ouverture s'est effectuée en deux phases :
 - une première rentrée dans les anciens locaux des P'tits Tartreux (capacité 15 places) ;
 - puis, dès septembre, l'installation définitive de 22 places dans les nouveaux locaux, offrant un cadre modernisé et adapté aux besoins des enfants et des équipes.
- Les Moussaillons : agrandissement de la structure, avec la création de 24 places supplémentaires sur le site du Cheminet. L'UAPE à Valrose conserve sa capacité de 12 places.
- La Chenoille : des travaux ont été entrepris. Malgré le déplacement temporaire lié au chantier, la continuité de l'accueil a été pleinement garantie afin d'assurer la stabilité pour les enfants et les familles.

Accueil collectif

Préscolaire : 11 garderies - 318 places - 778 enfants accueillis, dont 5 avec des besoins spécifiques.

Parascolaire :

9 UAPE - 324 places - 707 enfants accueillis, dont 7 avec des besoins spécifiques.

Accueil familial

Accueillantes en milieu familial (AMF) : 34

Préscolaire : 223 enfants accueillis - Parascolaire : 187 enfants accueillis

Pour la commune de Lussery-Villars (collectif)	22 enfants en garderie – 16'426 heures 19 enfants en UAPE – 8'743.25 heures
Pour la commune de Lussery-Villars (familial)	3 enfants en préscolaire – 986.75 heures 8 enfants en parascolaire – 1'699 heures

Les demandes de placement d'enfants de la commune, tous types d'accueil et date d'entrée souhaitée confondus se répartissent ainsi : 5 enfants en préscolaire - 9 en parascolaire.

La présentation complète des activités de l'année est disponible dans le rapport d'activité AJERCO.

ARASPE

L'Association régionale d'action sociale Prilly Echallens (ARASPE) offre des prestations liées aux aides financières, aux assurances sociales et à l'appui social et administratif.

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional (CSR) et à l'Agence d'assurances sociales (AAS). Ces deux entités constituent ainsi les structures opérationnelles de l'ARASPE pilotées par le collège de direction. Cette association de 42 communes est chapeautée par un Comité de direction et un Conseil intercommunal dont les membres sont les élus politiques des communes concernées.

L'ensemble du personnel de l'ARASPE, travaille et participe au maintien de la cohésion sociale et à la préservation de la dignité humaine dans notre région, en collaboration avec les différents partenaires. Ils viennent en aide aux personnes confrontées à des situations de précarité et à des difficultés psycho-sociales en menant des actions d'information, en proposant un accompagnement financier, social et administratif, en application des régimes sociaux.

Notre délégué au CODIR est Carmine Ciaramella.

ASPMAD

L'Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile (ASPMAD) du Nord vaudois est une association sans but lucratif régie par des statuts et par les articles 60 et suivants du Code civil suisse. Active dans le district Jura-Nord vaudois et la région de Cossonay, l'ASPMAD dessert près d'un tiers du territoire vaudois.

L'association est chargée de mettre en oeuvre, sur son territoire, la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que les mesures en matière de promotion de la santé et de prévention mises en place par l'AVASAD sur l'ensemble du territoire vaudois. C'est une association régionale de l'AVASAD qui assure l'appui nécessaire à l'activité des différents CMS.

Revenu d'insertion RI

Le Revenu d'Insertion (RI) s'adresse à toute personne majeure, domiciliée dans le canton de Vaud, de nationalité suisse ou étrangère au bénéfice d'une autorisation de séjour, et dont les revenus ne suffisent pas à subvenir à ses besoins vitaux ainsi qu'à ceux de sa famille.

EHNv

Notre commune fait partie des 109 communes membres de l'association composant l'assemblée générale de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV), dont les eHnv, association privée reconnue d'intérêt public, fait partie. Le Comité directeur regroupe quant à lui, sept à quinze membres nommés par l'assemblée générale au début de chaque législature communale.

Les chiffres clés des eHnv :

- 5 sites ;
- 1'611 collaborateurs-trices pour 1'266 emplois plein temps ;
- 260 médecins chefs, adjoints et agréés ;
- 828 naissances ;
- 141'620 consultations ambulatoires ;
- 12'809 séjours d'hospitalisation ;
- 405 lits dont 251 en soins aigus ;
- 7'049 opérations dont 3'464 en ambulatoire ;
- 226 millions de produits d'exploitation.

Réorganisation des eHnv en 2026 : confrontés aux coupes budgétaires décidées par le Canton pour 2026, les eHnv réorganisent leurs sites. Objectif : réaliser les économies requises tout en maintenant l'offre de soins et le niveau de qualité en limitant autant que possible l'impact sur les professionnel·les et les patient·es.

Réseau Santé Nord Broye

Le Réseau de Santé Nord Broye est au service de la population et des partenaires de soins de la région du Nord vaudois et de la Broye. Il vise à offrir un système de santé régional performant et innovant, répondant aux besoins de la population.

A ce titre, le Réseau Santé Nord Broye réunit l'ensemble des partenaires de la santé reconnus d'intérêt public de notre région et a comme mission principale de :

- Assurer l'information et l'orientation des usagers dans le système de santé régional.
- Assurer la coordination et la continuité des prestations tout au long de la chaîne de soins.
- Favoriser l'émergence d'itinéraires cliniques (trajectoire de soins et de santé) et le développement de projets dans le domaine sanitaire.
- Favoriser l'échange des données et la collaboration inter-institutionnelle.
- Encourager et participer aux mesures de promotion de la santé et de prévention.
- Préavisier en matière d'organisation sanitaire régionale.

Le Réseau Santé Nord Broye est à votre disposition pour orienter, aider et conseiller.

Tous les rapports complets des associations peuvent être consultés au bureau communal.

Transports accompagnés

Les transports accompagnés pour les personnes à mobilité réduite sont gérés par la Croix-Rouge. Notre commune soutient financièrement cette prestation afin que la population puisse en bénéficier.



Logement

Chaque année, l'Office communal du logement est mandaté par Statistique Vaud afin de recenser les logements et locaux industriels et commerciaux disponibles.

Au 1er juin, aucun logement était vacant sur le territoire de Lussery-Villars.

Comme à l'accoutumée, des rencontres PPDLV et Venoge 6 ont été organisées. Ces réunions sont l'occasion de partager les expériences et de tenter de trouver des solutions communes sur certains aspects. C'est aussi l'opportunité de créer des liens entre les membres de nos exécutifs. Deux rencontres ont eu lieu, en mars à Mex et en septembre à Vufflens-la-Ville.

La construction du collège Cheminet à Penthalaz, le bus PPDLV, la ludothèque, la bibliothèque intercommunale et le local des jeunes ont été entre autres des sujets de discussion.

Il a été décidé de supprimer le site internet devenu onéreux et chaque commune a ses propres informations.

Un tournoi est prévu entre les communes afin d'inviter le personnel au repas de fin d'année. Cette année, la commune a invité les chauffeurs de bus.

Bibliothèque intercommunale de la Venoge



La bibliothèque intercommunale s'est faite une bonne réputation, elle contribue à assurer le lien entre nos communes.

L'année 2025 est repartie un peu à la hausse avec 30'605 emprunts enregistrés, soit 564 prêts de plus qu'en 2024.

Sur 167 jours d'ouvertures, la barre des 250 prêts a été passée 10 fois, celle des 300 prêts 19 fois et celle des 400 prêts 6 fois. Le maximum a été atteint le mercredi 8 janvier avec 483 prêts (moyenne de 30 prêts/heure), pour 35 comptes qui représentent environ 100 personnes. Le mercredi reste le jour le plus fréquenté avec l'ouverture la plus longue. Le lundi devient le jour le plus calme avec en moyenne 17 prêts/heure, alors que les autres ouvertures tournent aux environs de 20 prêts/heure. Il est remarqué une ambiance différente le samedi, car les familles profitent de venir tous ensemble et de rester plus longtemps.

Malgré une petite baisse cette année, comme depuis 2023, Daillens est à nouveau le village ayant le plus de prêts. Penthalaz a enregistré une hausse de 17.1%. Pour Penthalaz et Lussy-Villars, le nombre de prêts est plutôt stable comparé à l'année passée. Proportionnellement aux nombres d'habitants, Daillens regroupe une grande partie des comptes inscrits, son nombre est égal à Penthalaz. Bien évidemment, la proximité de la bibliothèque par rapport au lieu de domicile des lecteurs joue un grand rôle sur leur fréquentation et leur inscription.

Pour la commune de Lussy-Villars, 15 abonnés et 2'758 prêts.

Le programme d'animations prévu par semestre propose un vaste éventail d'activités pour les usagers. Les animations ponctuelles comme la Nuit du conte et la Veillée de Noël remportent un vif succès, jusqu'à 80 personnes y participent. Les régulières comme Né pour lire et BiblioBrico ont trouvé leur public et restent stables niveau fréquentation.

Les Ateliers Découvertes mis en place en 2024, continuent à intéresser nombre d'usagers, le renouvellement des activités proposées (initiation au tricot, Aquarelle, atelier de cuisine, DIY...) permet de garder leur attrait.

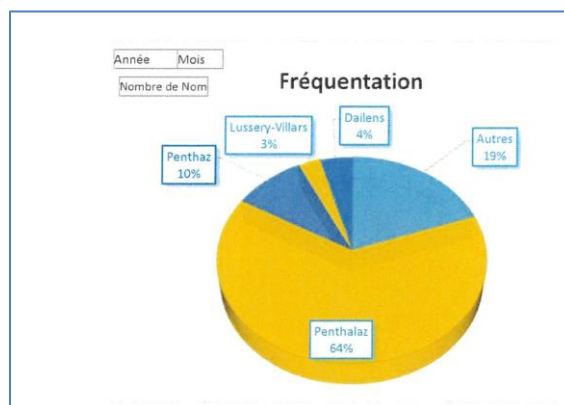
Des boîtes à livres sont installées dans les quatre communes PPDLV. Vous pouvez vous y rendre facilement avec le bus PPDLV.

Pour vous accueillir : Mesdames Natacha Baudet (responsable), Christine Kloug, Daniela Lannez et Gabriele Klaus.

Le projet de la bibliothèque a été refusé au Conseil communal de Daillens. De ce fait, le projet sera revu et étudié à nouveau afin de trouver une autre solution pour 2026.

Local des jeunes

Le Local est un lieu de vie réservé aux jeunes de 9 à 18 ans, situé à Penthalaz. Il est géré conjointement entre les communes de Penthaz, Penthalaz, Daillens et Lussery-Villars.



En 2025, au total 283 jeunes ont fréquenté le Local. La commune écrit aux parents des enfants concernés une fois par année, pour les informer des différentes activités

Différentes activités créatrices et animations spécifiques ont été organisées par les animatrices.

Bus PPDLV

Le bus PPDLV est un service de transport intercommunal qui circule entre Penthalaz, Penthaz, Daillens et Lussery-Villars. Ce service est gratuit pour les habitants de ces communes. Ce service est important pour notre village.

Depuis la mise en place d'une convention avec la poste, l'arrêt et le transport pour les employés de la poste se fait uniquement sur demande avec leur application de la poste

Nous tenons à relever l'efficacité de la brigade des chauffeurs et nous les remercions pour leur disponibilité, leur ponctualité et leur politesse.

Ludothèque intercommunale de la Venoge

Pour relancer la ludothèque, 1'300 flyers ont été distribués dans toutes les écoles primaires de l'ASICOPE. Cette campagne de distribution a donné un véritable coup de fouet à la ludothèque puisqu'il a été augmenté d'un tiers le nombre des adhérents.

Le plus gros problème rencontré en 2025 est la recherche de bénévoles, 9 ludothécaires à ce jour.

Quelques informations par la responsable Mme Pellet, ludothécaire :

En février 2025 : Festival international des jeux à Cannes.

En mai et en novembre : Participation à trois formations Ludothécaires.

Dans le courant de l'année : Rédaction des « Coups de cœur ».

Mai 2025 : Organisation d'une soirée Jeux au Foyer paroissial de Penthalaz avec un joli succès.

Mai 2025 . Participation à l'assemblée des ludothèques suisses à Lausanne.

Septembre 2025 : Visite de la Responsable régionale de la FLS le 24 septembre 2025 qui, suite à sa visite, transmet un rapport à la FLS sur le lieu, le rangement, l'organisation et la gestion de la ludothèque. Le rapport était parfait.

Et pour terminer le bref aperçu de la vie de notre ludothèque, depuis octobre 2025, elle a rejoint le comité cantonal des ludothèques (AVdL) en qualité de secrétaire.



Quelques chiffres pour 2025 :

94 membres / pour la commune 5 / 117 abonnements.

1'671 jeux au total.

Société de tir

La commune de Lussery-Villars est rattachée à la société de tir de La Sarraz avec les communes de Dizy, Eclépens, Ferreyres, La Sarraz, Orny et Pompaples. Un tir des Municipalités est organisé au mois de septembre. C'est l'occasion de se rencontrer et d'évaluer nos qualités de tireurs.

Domaines

Terrain communal

La commune loue à nos agriculteurs dans la commune 102'714 m² au total. Pas de travaux significatifs en 2025.

Forêts

Notre commune faisait partie du Groupement forestier du Sépey-Mormont avec les communes de Bettens, Bournens, Boussens, Cossonay, Daillens, Dizy, Eclépens, Gollion, La Chaux, La Sarraz, Orny, Penthaz et Pompaples jusqu'en juin et à partir de cette date, elle a rejoint le groupement forestier du Grand Bois, le nouveau découpage a été édicté par le canton et la commune a dû s'y conformer. La constitution a eu lieu le 19 juin.

Le nouveau triage regroupe les communes suivantes : de l'ancien triage des Grands-Bois : Goumoëns, Échallens, Oulens-sous-Echallens, Saint-Barthélemy et Villars-le-Terroir et du Groupement forestier Sépey-Momont : Bettens, Bournens, Boussens, Daillens, Lussery-Villars et Penthaz.

La surface forestière totale (privé et commune) est de 30 hectares.

1 demande d'abattage d'arbres sur la commune, sans besoin de demande d'autorisation.

Classement des arbres

Par suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager le 1er janvier 2023 et de son règlement d'application au 1er juillet 2024, tout le patrimoine arboré, hors zone forêt est protégé et doit être conservé. La Municipalité a été dans l'obligation d'établir un inventaire des arbres remarquables sur son territoire. Le bureau Envirobois s'est occupé de ce dossier et a été validé par le canton. Un arbre remarquable a été noté.

Bâtiments communaux

Maintenance et transformations

Les travaux d'entretien et de transformation ont été élaborés selon le budget annuel, en fonction de l'état général des bâtiments et selon les demandes des utilisateurs.

Gestion des bâtiments communaux

La gérance des bâtiments communaux est confiée à Publiaz pour les appartements du vieux collège (pl. de Lussery 4), du collège (rte d'Eclépens 2), du bâtiment Grob (pl. de Lussery 2), du bâtiment Villars 10 et de la salle des Vergers (rte d'Eclépens 13).

Ci-dessous, quelques explications des travaux ou entretiens effectués en 2025.

Vieux-Collège – Bâtiment Grob (Place de Lussery 2 et 4)

Nettoyage des chéneaux entre les deux bâtiments. Pose de tuyau et coude pour conduire l'eau dans la naissance. Travaux entrepris par l'entreprise Claude Mumenthaler.

Auberge communale (Dîme 2)

Suite au départ de Marion, l'Auberge a fermé le 18 mai pour entreprendre des travaux d'entretien, de rafraîchissement des peintures et remise en état à la suite des dégâts de fuite d'eau avant la

prochaine ouverture en août. Les nouveaux tenanciers sont Aysel et Hüseyin Sahin et toujours au commande, Jacky et son équipe.

Administration communale

Pas de travaux d'entretien.

Salle des Vergers (Eclépens 13)

La salle des Vergers a été utilisée : 95 fois. La salle des Vergers est occupée principalement pour des cours Pilates le jeudi soir et diverses séances d'associations. Quelques locations pour des anniversaires ou fêtes de famille.

Collège (Eclépens 2)

Pas de travaux. La salle de classe a été vidée suite à l'arrêt de son utilisation dans le cadre du regroupement au collège de Penthalaz.

Refuge

Le refuge a été utilisé : 50 fois. Le refuge est réservé uniquement aux habitants du village.

Chapelle

Nettoyage des chéneaux et sciage de branches des arbres voisins débordant sur la toiture. Travaux entrepris par l'entreprise Claude Mumenthaler.

Villars 10

Plusieurs séances ont eu lieu avec l'architecte et les maîtres d'état concernant les soucis d'humidité. Les drainages ont été nettoyés.

Les locataires ont été impactés par ces problèmes et une réduction de loyer a été octroyées jusqu'à ce que les soucis d'humidité soient résolus.

Abri PC

Pas de travaux.

Energie-environnement

SILV SA

La mise en place de la SILV SA a débuté par l'envoi d'un questionnaire aux propriétaires, afin de leur demander de plus amples renseignements sur leurs chauffages et connaître leurs intérêts à recevoir une proposition de la SILV SA.

Plus de 40 questionnaires ou demandes sont parvenues à la SILV SA.

Plusieurs visites de chauffage privés et publiques ont été effectuées avec différents installateurs.

Pour le projet panneaux photovoltaïques, celui-ci avance au gré de la nouvelle réglementation qui se met également en place et qui concerne les CEL (Communauté Electrique Locale)

Les toits agricoles, en premier lieu, qui seront utilisés pour l'installation de panneaux sont identifiés.

Le lien est le suivant : <https://silv.swiss/>

Règlements en vigueur

Pas d'adoption de règlements communaux en 2025. Le règlement sur l'évacuation et épuration des eaux est en révision en collaboration avec le bureau Mosini et Caviezel. Il sera soumis pour approbation en 2026.

Règlement	Adoption
Conseil Général	21.06.2016
Gestion des déchets	09.11.2012
Plan général d'affectation et police des constructions	09.10.2006
SDIS	29.06.2005
Cimetières	30.04.2003
Fichiers informatiques et protection des données personnelles	18.12.1996
Police	18.12.2022
Tarifs et émoluments du contrôle des habitants	13.01.2022
Evacuation et épuration des eaux	23.08.1989
Distribution de l'eau et tarifs	04.09.2017
Subventionnement des études musicales	21.06.2016
Règlement des arbres et plan de classement	14.08.2013
Règlement sur la taxe de séjour	12.02.2008
Refuge	23.05.2016
Salle des Vergers	23.08.2011

La Municipalité exprime ses vifs remerciements à toutes les personnes qui ont œuvré pour le bien de la commune et pour leur travail accompli durant l'année écoulée. Elle remercie également les Conseillères et Conseillers généraux pour leur engagement, ainsi que pour la confiance entretenue avec la Municipalité.



CONCLUSIONS

La Municipalité tient à remercier dans son ensemble le Conseil général pour la confiance qu'il lui témoigne, ainsi que pour le travail effectué. De même, elle a apprécié tout au long de l'année, la collaboration des commissions qui lui apporte une aide et un soutien précieux, avec le souci constant d'une bonne gestion du bien commun.

La Municipalité exprime ses remerciements au personnel de la Commune qui contribue au bon fonctionnement de l'administration communale.

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LUSSERY-VILLARS

- vu le préavis municipal no 02/2025,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le rapport de gestion 2025,
2. d'approuver la gestion de la Municipalité pour ce même exercice et de lui en donner décharge,

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} juin 2026

MUNICIPALITE DE LUSSERY-VILLARS

Le Syndic :



Y. Stutzmann



La Secrétaire



A.-C. Baud

Préavis déposé devant le Conseil général le 30 juin 2026